

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 Route de Sauve – 30910 NIMES Cedex 2



COMMUNIQUE D'INFORMATION

Pris en date du JEUDI 29 OCTOBRE 2020 à 08 H 00

Le Président de la République Emmanuel MACRON a annoncé hier à 20 H 00, l'instauration de nouvelles mesures réglementaires sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID 19, avec un nouveau plan National de confinement partiel de la population sur le territoire métropolitain.

Nous portons à la connaissance des adhérents que la Fédération départementale des Chasseurs du Gard sollicite auprès de M. Didier LAUGA, Préfet du Gard, le droit de pouvoir bénéficier dans le dispositif de protection qui sera instauré, d'un régime dérogatoire afin de maintenir à l'échelle du département, la pratique de la chasse et le maintien de la régulation des espèces chassables de petit gibier et de grand gibier ; sous condition bien entendu de voir les chasseurs respecter sur le terrain l'ensemble des gestes barrières.

Dans l'attente de la parution des textes réglementaires et des décisions qui seront prises par le Préfet, la chasse demeure autorisée le jeudi 29 octobre 2020 dans le département du Gard.